

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2017

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, M. Jean-Noël CLAMOUR, Mme Marie-France LE ROUX, MM. Yannick LEGLISE, Eric JAUMET, Mmes Gaëlle GENVRIN, Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mmes Muriel LACAZE, Karine TIBOURCIO de la CORRE, Céline PEYRONNIN, MM. Frédéric EXPERT, Julien LE TACON, Xavier FLEURY

Absente : Tatiana VIGEAN

Secrétaire de séance : Thierry ALLARD

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Compte administratif Commune 2016
- Compte de gestion Commune 2016
- Affectation du résultat Commune 2016
- Convention de travaux sur la VC n° 3 avec la Communauté de Communes
- Demande subvention voyage scolaire en Grande Bretagne du Collège de Podensac

10/2017 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le maire devant se retirer pour le vote du compte administratif, il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur Michel ARMAGNACQ est élu à l'unanimité.

Monsieur Jean-Patrick SOULÉ quitte la séance.

11/2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 14 avril 2016 approuvant le budget unique 2016,

Vu les délibérations en date des 30 mai 2016 et du 14 novembre 2016 approuvant les décisions modificatives de l'année 2016,

Vu l'exposé de l'Adjoint aux finances et la présentation à ses collègues du Conseil Municipal du Compte Administratif 2016 de la Commune de CERONS,

Considérant les réalisations de l'année 2016 comme suit :

<u>Exploitation</u>	Dépenses	1 139 301.23 euros
	Recettes	1 355 290.04 euros
	Excédent	215 988.81 euros
<u>Investissement</u>	Dépenses	406 920.16 euros
	Recettes	517 701.10 euros
	Excédent	110 780.94 euros

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016.

12/2017 - COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur l'adjoint présente le compte de gestion 2016 de la Commune. Ce document est conforme au compte d'administratif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

13/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent.....	215 988.81 €
- résultat antérieur reporté : excédent.....	570 284.57 €
- résultat de clôture à affecter : Excédent....	786 273.38 €

Besoin réel de financement de la section investissement

- résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent.....	110 780.94 €
- résultat antérieur reporté : déficit.....	127 409.86 €
- résultat comptable cumulé : déficit	16 628.92 €
- dépenses investissement engagées non mandatées.....	616 324.00 €
- recettes investissement restant à réaliser....	436 270.00 €
- solde des restes à réaliser.....	- 180 054.00 €
- besoin de financement.....	196 682.92 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement : 786 273.38 €

- en couverture besoin réel de financement	196 682.92 €
- en excédent reporté à la section de fonct.	589 590.46 €

14/2017 – CONVENTION DE TRAVAUX SUR LA VC N° 3 AVEC LA CDC DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE, DE LESTIAC-SUR-GARONNE, DE PAILLET ET DE RIONS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, des aménagements vont être faits sur la V.C. n° 3 du Paysan à l'Eglise :

- Réalisation d'une écluse avec plateau, revêtement en enrobés,
- Réalisation de trottoirs,
- Réalisation de bordures T2 et caniveaux CS2,
- Pose de signalisation verticale de police et signalisation horizontale adaptées.

Cette voie ayant été transférée à la Communauté de Communes et étant située en agglomération, il est nécessaire de passer une convention avec la CDC de Podensac, des côteaux de Garonne, de Lestiac-Sur-Garonne, de Paillet et de Rions afin qu'elle autorise la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention autorisant la Commune à réaliser les travaux ci-dessus sur l'emprise de la V.C. n° 3 avec la CDC de Podensac, des Côteaux de Garonne, de Lestiac, de Paillet et de Rions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15/2017 - DEMANDE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE EN GRANDE BRETAGNE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège de Podensac afin de participer au financement d'un voyage scolaire en Grande Bretagne de trois enfants de CERONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention au collège de Podensac d'un montant de 315 €. Le Conseil Municipal précise que cette subvention doit être affectée à chaque enfant de CERONS soit 105 € par enfant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 40.